

LES MÉTIERS DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Pour votre orientation

Vous êtes en 5^e ou en 4^e

Vous pouvez choisir d'entrer en 4^e et 3^e dans l'enseignement agricole pour suivre un enseignement concret qui vous permettra ensuite de vous spécialiser dans l'une des voies générale, technologique ou professionnelle.

Vous êtes en 3^e

Vous pouvez vous orienter en :

- **CAP Agricole** Productions Agricoles et Utilisation des matériels* ou Productions Horticoles* qui vous permet d'accéder en 2 ans à la vie active,
- **Seconde Professionnelle BEPA en 2 ans** Agriculture des régions chaudes*,
- **Seconde Professionnelle BAC PRO en 3 ans** Productions Végétales Agroéquipements
- **Seconde Générale et Technologique.**

Vous êtes en Seconde générale et technologique

Vous pouvez vous orienter en :

- **Bac Technologique STAV** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant*,
- **Bac Général** de la série scientifique S.
- **Bac Professionnel.**
(admission en 1^{ère} Pro sous conditions)

Vous êtes en Seconde Professionnelle

Vous pouvez vous orienter en :

- **Bac Professionnel** Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole* ou Productions Horticoles*,
- **Bac Technologique STAV** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant*. (admission sous conditions)

Vous êtes en Terminale Baccalauréat

Vous pouvez vous orienter en :

- **BTS Agricole** Agronomie : Productions Végétales* ou Viticulture-oenologie*, ou Productions Horticoles* ou Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation.
- **Ecole d'Ingénieur en Agriculture.**

Vous êtes en BTS

Vous pouvez vous orienter en :

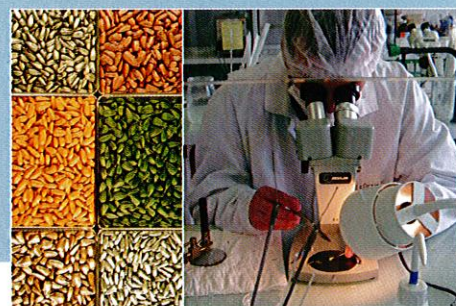
- **Licence Professionnelle*.**
- **Ecole d'Ingénieur en Agriculture.**

*Voir spécialités au verso

Les établissements du CNEAP proposent aussi des formations en alternance, par la voie de la formation continue ou par celle de l'apprentissage, y compris après un BTS.

Les métiers liés au travail du sol et des plantes sont nombreux et variés.

Ce secteur offre de réelles opportunités à ceux qui souhaitent conjuguer agronomie, technicité et responsabilité.



Technicité

Respecter la structure du sol, planter, semer, fertiliser, protéger les cultures et les récolter... Dans ses itinéraires techniques, l'agriculteur doit obtenir la marge la plus adaptée au moindre risque et avec le souci de respecter l'environnement. Les productions végétales concernent les grandes cultures (blé, maïs, tournesol, etc.) et les cultures fourragères ou les cultures spécialisées (arboriculture, maraîchage, horticulture, viticulture, etc.).

Responsabilité

Pour le gros matériels (tracteur, moissonneuse, vendangeuse, etc.) ou les équipements (serre, silo, etc.), les investissements sont souvent considérables. Il faut prendre en compte la protection de l'environnement et la qualité des produits (qualité des eaux, résidus phytosanitaires, etc.).

► En contact direct avec la nature, les candidats devront faire preuve d'esprit d'initiative et de responsabilité. C'est à ce prix qu'ils verront leur fonction reconnue à des niveaux de rémunération largement comparables à ceux d'autres secteurs professionnels.

► Dans les exploitations importantes, les candidats pourront évoluer vers des postes d'encadrement. A chaque production correspond une formation qui lui est spécifique. Les secteurs de la recherche, de l'expérimentation, du conseil et les coopératives (engrais, phytosanitaires, semences, etc.) recrutent aux niveaux Bac, BTS et ingénieur.

Pour les métiers d'horticulture, d'aménagement paysager et d'agriculture, voir nos autres fiches métiers.

Les métiers et les fonctions

- Ouvrier qualifié agricole
- Technicien horticole, viticole, etc.
- Conseiller
- Conducteur d'engins
- Responsable d'expérimentation
- Régisseur
- Ingénieur
- Chef de culture
- Ingénieur chercheur, etc.
- Serriste

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Écrivez ou téléphonez au **Service Famille Infos**
Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
277, rue Saint-Jacques • 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01 53 73 74 28 • Fax : 01 56 81 02 02
www.cneap.fr • mél. : famille-infos@cneap.fr